

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 194**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action "SAS Prévention RSA" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la Mission Locale du Pays Salonais

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413319866**

## PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association

L'action relève de l'accompagnement socio professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement socio-professionnel sont des personnes sans emploi depuis plus d'un an mais pour lesquels une formation par exemple est nécessaire pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

Dans ce contexte, l'association Mission Locale du Pays Salonais propose l'action intitulée «**SAS Prévention RSA** » se déroulant sur le territoire de Salon/Berre et d'Arles. L'objectif est d'accompagner 110 jeunes ayants-droits de bénéficiaires du RSA âgés de 16 à 24 ans sortis du système scolaire, jeunes en grande difficulté et personnes éligibles au RSA dans l'année, dans l'objectif d'une insertion sociale et professionnelle.

L'objectif de l'action consiste à formaliser des parcours structurés et cohérents en agissant sur l'ensemble des freins à l'insertion à l'aide d'une approche globale, transversale et non sectorisée. Il s'agit d'un accompagnement individualisé et renforcé à l'insertion sociale et professionnelle afin d'éviter une entrée précoce dans le dispositif RSA pour le public jeune de moins de 25 ans.

Les jeunes entrant dans le dispositif SAS PREVENTION ont l'avantage de pouvoir bénéficier de toutes les autres prestations existantes et offertes par la Mission Locale.

Les difficultés rencontrées freinant l'insertion professionnelle, pour lesquelles un travail en amont est indispensable, sont essentiellement d'ordre familial, administratif, linguistique. Elles concernent également l'implication, l'assiduité, la qualification, la mobilité et la posture professionnelle.

Ainsi le lien avec le référent social et la famille est fondamental pour la poursuite de l'accompagnement.

Cet accompagnement socio-professionnel global se déroule essentiellement sous la forme d'entretiens individuels approfondis qui permettent de diagnostiquer, d'orienter, de soutenir et d'accompagner professionnellement le jeune ou de le suivre dans l'emploi ou dans le cadre d'une formation.

Parallèlement à ces entretiens, des actions collectives sont développées au sein de la mission locale à savoir :

- des ateliers d'aide à la recherche d'emploi ;
- des informations collectives ;
- des forums emploi thématiques ou généralistes ;
- une bourse à l'alternance ;
- un réseau de parrainage ;
- des visites d'entreprises ;
- un développement d'un maillage entreprise identifié ;
- une mobilisation des mesures et dispositifs existants (AE ; Pôle Emploi ..).

### **Objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'action :**

#### Objectifs opérationnels :

- Mettre en place un sas d'accueil et d'accompagnement spécifique renforcé à destination du public ciblé et orienté par l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Construire des parcours individuels cohérents dans le cadre d'une approche globale ;
- Prendre en charge, le plus rapidement possible, l'ensemble des problématiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ciblés, de manière à concrétiser des parcours individuels en direction de la formation et/ou de l'emploi et ainsi prévenir une entrée dans le dispositif RSA ;
- Permettre une sortie positive par une solution emploi et/ou une formation qualifiante.

#### Objectifs quantitatifs :

- 110 jeunes accompagnés dont 100 résidant sur 14 des 17 communes du Pôle d'Insertion Salon Berre et 10 issus du Canton d'Orgon (4 communes du Pôle d'insertion du Pays d'Arles) ;

-25 sorties positives en CDI de plus d'un mi-temps, CDD de plus de 6 mois et de plus d'un mi-temps, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, formation qualifiante ou professionnalisante.

***Les éléments de bilan de l'action 2015*** attestent que 110 jeunes ont été accompagnés.

Sur 67 sorties, 26 sorties positives (dont 18 jeunes en situation d'ouverture de droits RSA) ont été validées comme suit :

- 5 jeunes en CDD de plus 6 mois ;
- 10 jeunes en formation qualifiante ;

- 3 jeunes en CDI ;
- 3 jeunes en CUI-CAE ;
- 5 jeunes en emploi d'avenir.

16 personnes ont eu accès aux dispositifs de droit commun.

16 abandons

9 déménagements.

62% des jeunes sont domiciliés sur Salon.

### **Les éléments du bilan intermédiaire de l'année 2016 arrêté à septembre 2016**

attestent que 71 jeunes ont été accompagnés dont 23 ayant droits et 48 jeunes de 24 ans et plus.

13 sorties positives (dont 7 jeunes en situation d'ouverture de droits RSA) ont été validées comme suit :

- 7 jeunes en CDD de plus de 6 mois ;
- 2 jeunes en formation qualifiante ;
- 3 jeunes en CDI.

5 jeunes sont en préparation afin d'intégrer la Garantie Jeunes.

3 personnes ont eu accès aux dispositifs d'accompagnement de droit commun.

66% des jeunes sont domiciliés sur Salon, 29% sont issus des communes alentours et 5 % habitent le Canton d'Orgon.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

## **PROPOSITIONS**

Il est proposé d'accorder pour la mise en œuvre de cette action, un montant global de 25.000,00€ selon la proposition suivante.

Organisme	Période	Territoire du PI	Nombre de personnes bénéficiaires du RSA socle	Montant de l'aide du Département  Cofinancement	Dossier N° GSU Date CTD Projet
<b>MISSION LOCALE DU PAYS SALONNAIS</b>  <u>Statut</u> : _association  <u>Adresse</u> : 50 rue Saint Lazare – 13880 Salon-de-Provence  <u>Gérante</u> : Monsieur Didier Khelfa	01/01/2017 au 31/12/2017	Pôle 10 (Salon/Berre) Et Pôle 7 (Arles)	<b>110 bénéficiaires du RSA socle</b>	<b>25.000,00 €</b>  <u>Cofinancements</u> : Autres :34.089,00 €  <u>Montant financé en 2015/2016</u> : 25.000,00 € pour 110 BRSA	2016.7/97  INS-000647  07/10/2016  Renouvellement de la convention 2015/2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 59.089,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 47.431,00 €, soit 0,80 ETP conseiller référent et 0,1 ETP responsable de secteur;
- les frais de fonctionnement pour 11.658,00 €.

La participation de la collectivité s'élève à 25.000,00€, soit 42% du budget, pour un nombre d'ayants droits de bénéficiaires du RSA représentant 38% du public accompagné, un nombre de jeunes éligibles au RSA dans l'année en cours représentant 62% du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

L'action est autofinancée par la Mission Locale pour 34.089,00 €.

## **INCIDENCES FINANCIÈRES**

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type d'action prévue à cet effet, cette action sera financée sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement sur l'exercice 2017 de la manière suivante :

<b>Programme</b>	<b>Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Imputation</b>	<b>Engagement</b>
16009	1007132	Accompagnement spécifique	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	<b>25.000,00 €</b>

## **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

